

## CHAPITRE 8

---

# LES FEMMES CHEFS DE MÉNAGE : APERÇU GÉNÉRAL ET ÉTUDES DE CAS

**Marc PILON**

*Démographe de l'ORSTOM, chercheur au CEPED, Paris*

**Mouhamadou SEIDOU MAMA**

*Ingénieur-statisticien, démographe à l'INSAE, Bénin*

et

**Christine TICHIT**

*Doctorante en démographie au CEPED, Paris*

La féminisation croissante des taux de chefs de ménages, observée depuis les années 1960 en Afrique sub-saharienne, a constitué la catégorie des *femmes chefs de ménage* en objet de recherche. De nombreuses hypothèses ont été faites sur les causes et les conséquences de l'expansion de ces taux. Les femmes chefs de ménage constitueraient de nouveaux types de ménages dont l'émergence traduirait le glissement des structures familiales actuelles vers un autre modèle d'organisation familiale. Pour certains, leur progression révélerait la paupérisation des femmes dans une Afrique en crise. Pour d'autres, le phénomène témoignerait de *l'empowerment* et de l'autonomisation croissante de femmes se dégageant des *gender roles* qui les confinent dans des positions sociales et familiales infériorisantes. Cet article n'ambitionne pas de tester ces hypothèses mais propose différentes lectures du phénomène des femmes chefs de ménages, de manière à identifier des clés d'interprétation et de préciser le cadre dans lequel ces hypothèses doivent être élaborées.

Nous proposons ici trois approches complémentaires du phénomène. Une approche globale permettant de comprendre son ampleur à l'échelle du continent africain et deux études de cas ciblées sur le Bénin, en Afrique de l'Ouest, et le Cameroun, en Afrique centrale. Ces études de cas présentent l'intérêt de mettre en

oeuvre des méthodes d'observation et d'analyse différentes dans le cadre d'une problématique commune, et montrent que les apports de chaque méthode sont spécifiques et complémentaires. Au Bénin, une analyse descriptive du phénomène a été menée à partir de données de recensement (Seidou Mama, 1993), tant du point de vue des caractéristiques des femmes qui dirigent des ménages que des membres de ces ménages. Mais cette information du moment ne donne qu'une vision "instantanée" et statique du phénomène. Une approche longitudinale est nécessaire pour comprendre sa dynamique. Les résultats présentés dans la quatrième partie montrent qu'une enquête biographique qualitative, réalisée à Yaoundé au Cameroun, permet déjà d'appréhender au niveau individuel des éléments qui échappent à l'observation macro-démographique.

Pour commencer, nous proposons de faire le point sur les critères à retenir pour définir ce qu'est une femme chef de ménage. Doit-on privilégier des critères d'autorité et de pouvoir de décision, de mode de résidence, de contribution économique... de chacun des conjoints ? Faut-il considérer les situations de fait ou de droit ? Etc.

## **1. Le concept de femme chef de ménage**

Il n'existe pas de définition standard de la notion de "femme chef de ménage". Ce terme peut recouvrir des réalités matérielles, sociales et culturelles très variées. Considérons dans un premier temps ce qu'est le ménage pour en venir aux notions de "chef de ménage" puis de "femme chef de ménage".

Le ménage est généralement défini comme une unité collective ou un groupe social, formé d'individus apparentés ou non, vivant sous le même toit, et qui partagent leurs ressources et dépenses. L'unité d'habitation est la caractéristique la plus souvent citée dans les définitions, avant le lien de parenté et les conditions de vie (ressources et dépenses communes, partage des repas). Cette unité résidentielle est l'unité d'observation privilégiée du statisticien pour un repérage fidèle d'une population, sans double compte ni omission. Mais cette définition opérationnelle sur le terrain pose un problème d'interprétation en Afrique où l'unité résidentielle ne peut pas toujours être identifiée à l'unité familiale. Cependant, elle reste significative si l'on considère que la cohabitation des individus ne se fait jamais au hasard (Pilon, 1991).

Le "chef de ménage" est la personne de référence à partir de laquelle l'enquêteur identifie les autres membres du ménage. C'est une notion déclarative qui implique l'existence d'une relation de dépendance entre le chef et ses cohabitants.

Selon les recommandations officielles des grandes opérations de collecte démographique, une femme mariée ne peut être chef d'un ménage qu'en cas de non résidence de son mari. "*Dans un couple c'est toujours l'homme qui est chef de ménage*", tranche un document de la Commission économique pour l'Afrique (CEA, 1986). Les situations de polygamie sans cohabitation des conjoints induisent donc automatiquement (x-1) ménages dirigés par une femme dans le cas d'un homme ayant x épouses, alors qu'il n'y aurait qu'un seul ménage (dirigé par un homme) en cas de cohabitation. Les ménages où le mari est présent quelles que soient les déclarations, responsabilités ou fonctions (matérielles et familiales) de chacun des conjoints, sont exclus de fait de la catégorie des ménages dirigés par des femmes. Dans ce cas de figure, les cohabitants masculins ne peuvent être que des dépendants ascendants, descendants, collatéraux ou alliés de la femme chef de ménage mais en aucun cas un mari.

La femme qui habite seule ou qui dirige un noyau monoparental est donc considérée comme chef de ménage quel que soit son statut matrimonial (célibataire, divorcée, séparée, veuve, mariée). L'autonomie résidentielle est ici déterminante. Quant au critère d'"autonomie matérielle", qui stimule la polémique sur la désignation surfaite de "chef de ménage" tant que la femme bénéficie de l'assistance matérielle d'un conjoint ou d'un parent, il manque de pertinence dans la mesure où les ménages dirigés par des hommes s'inscrivent aussi dans des réseaux d'entraide.

La revue de la littérature concernant les femmes chefs de ménage met à jour une palette de cas hétérogènes. La typologie que dresse Farida Shaheed présente bien cette diversité, en distinguant les femmes temporairement chefs de ménage, celles qui le sont de fait en permanence et celles qui sont officiellement déclarées comme telles (Shaheed, 1990).

- Les femmes temporairement chefs de ménage en l'absence de leur mari. La définition opérationnelle du ménage désigne les membres corésidents, et exclut les personnes physiquement absentes au moment du recensement, même si elles contribuent au soutien du ménage. Or rien n'interdit de penser qu'un époux migrant continue à prendre les principales décisions ou à assumer la prise en charge économique du ménage. Comment identifier la nature de l'absence d'un conjoint ? Une femme devient-elle chef de ménage à partir d'une semaine, d'un mois ou d'un an d'absence ? Quel est le degré de son isolement par rapport à son mari ? Quelle est sa marge d'autonomie ?
- Les femmes chefs de ménage permanentes de fait. Il s'agit des femmes qui supportent réellement la charge du ménage, sans se déclarer officiellement chef de ménage. Ce peut être une jeune femme célibataire très active qui assure la principale source de revenu d'un ménage comprenant des membres masculins plus âgés, son père par exemple. Ce peut être une femme encore mariée mais séparée et/ou abandonnée par son époux. La famille d'origine s'arrange généralement pour recueillir les divorcées ou les filles-mères. Ainsi un grand nombre d'unités domestiques menées par des femmes corésident avec d'autres

- branches familiales tout en gardant leur autonomie financière. Elles restent invisibles dans la plupart des statistiques de recensement ;
- les femmes officiellement chefs de ménage. Elles sont célibataires, veuves ou divorcées. En Afrique, les femmes mariées à des polygames mais qui ne cohabitent pas avec eux sont aussi enregistrées comme chefs de ménage (notamment pour éviter un double compte du mari dans le recensement). Mais là encore, une femme peut se déclarer chef de ménage et contribuer à moins de 50% du revenu domestique et bénéficier d'apports extérieurs (de son mari, son frère, ses parents...).

## 2. Un aperçu général<sup>1</sup>

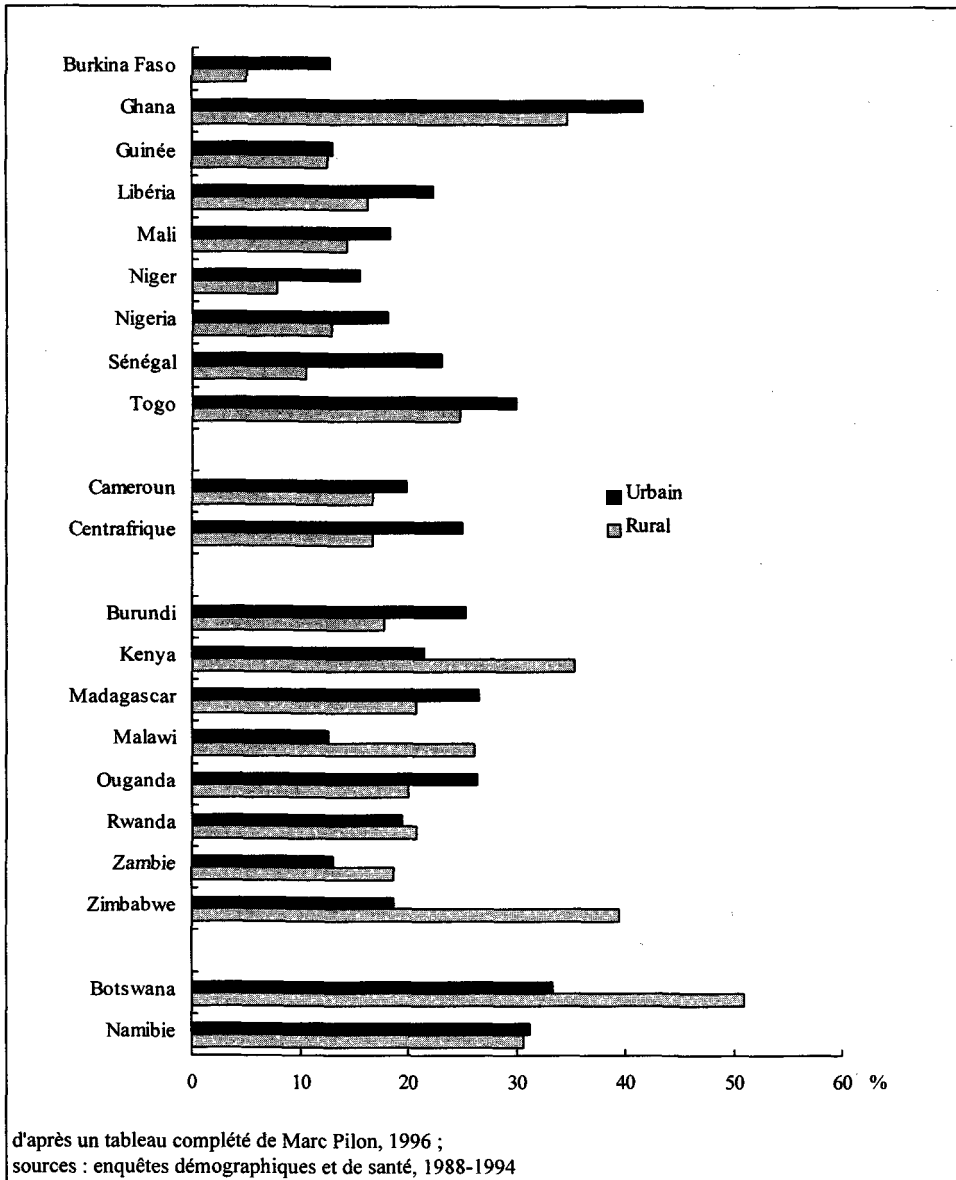
Constater et dénoncer le manque de statistiques fiables sur la situation des femmes en Afrique est un discours récurrent. Les nombreuses valeurs manquantes pour les pays africains, dans la récente publication du rapport des Nations Unies (1994) "*Les femmes dans le monde. 1970-1990. Des chiffres et des idées*", en sont une manifestation claire. Les femmes chefs de ménage cumulent en outre le même constat d'indigence relatif aux données sur les ménages (voir le texte de Thérèse Locoh dans cet ouvrage). En dépit d'efforts récents, la connaissance statistique de leurs caractéristiques individuelles et de celles de leurs ménages reste très pauvre. Les problèmes de concepts évoqués ci-dessus ne suffisent pas à expliquer un tel déficit ; c'est avant tout une affaire de reconnaissance, par les sociétés elles-mêmes et par les institutions qui produisent la connaissance statistique, de la réalité, certes très diverse, de cette situation des femmes chefs de ménage.

Au vu des chiffres du rapport sus-cité (Nations Unies, 1994, p. 18), "*l'Afrique occupe une position intermédiaire : c'est en Amérique latine et dans les Caraïbes que la proportion des ménages féminins<sup>2</sup> est la plus élevée - approchant les 30 % - ; elle avoisine les 25 % dans les régions développées et dépasse 20 % en Afrique, alors qu'elle n'atteint pas 15 % en Asie et dans le Pacifique*". Mais les situations sont en fait très diverses, à la fois entre les pays et au sein de chacun d'eux.

---

<sup>1</sup> Pour une large part, cette partie reprend des éléments de précédents travaux de synthèse de Christine Tichit (1994) et de Marc Pilon (1996) sur les femmes chefs de ménage en Afrique.

<sup>2</sup> Cette expression, "*ménage féminin*", est parfois utilisée pour désigner également ces ménages ayant une femme à leur tête.



**Figure 1. Proportion (%) des ménages dont le chef est une femme selon le milieu d'habitat en Afrique**

Selon les derniers chiffres disponibles issus des enquêtes nationales démographiques de santé et des recensements (figure 1), les proportions de chefs de ménage féminins varient en Afrique entre deux extrêmes : 6,5 % au Burkina Faso et 45,9 % au Botswana. C'est en Afrique de l'Est et australe qu'elles sont les plus

élevées : à quelques exceptions près (Burundi, Tanzanie et Zambie entre 16 et 19 %), les pourcentages y sont toujours supérieurs à 20 % et dépassent 30 % dans quatre pays (Kenya, Zimbabwe, Botswana, Namibie). Dans le reste du continent, les valeurs se situent presque partout au-dessous de 20 %, sauf au Congo (21,1 %), et surtout au Togo (26,4 %) et au Ghana (32,2 %). À l'instar du Burkina Faso, les pays de la zone sahélienne (et du Maghreb) présentent les proportions les plus faibles (avec un maximum de 15,8 % au Sénégal). L'importance de la religion musulmane, le caractère fortement patriarcal de ces sociétés et une polygynie traditionnellement plutôt cohabitationniste constituent autant de facteurs explicatifs de cette situation.

La distinction, au sein de chaque pays, entre milieux rural et urbain révèle d'autres différences. Alors que dans la majorité des pays, la proportion des ménages ayant une femme à leur tête est plus élevée dans les villes, en Afrique de l'Est et australe, elle est en revanche nettement plus forte en milieu rural (sauf au Burundi, en Ouganda et en Namibie), en raison de l'importance des migrations d'hommes mariés. À noter que, *"dans les deux cas (rural et urbain), l'écart est parfois très marqué, allant du simple au double. Ainsi, au Malawi, les proportions sont respectivement de 26,1 % en milieu rural contre 12,6 % en ville, et au Zimbabwe de 39,8 % contre 19 %, tandis qu'au Burkina-Faso les valeurs sont de 5 % et 12,8 %, au Niger de 7,9 % et 15,5 %, au Sénégal de 10,5 % et 23,1 %"* (Pilon, 1996, p. 242).

Les tentatives d'une mise en relation avec des indicateurs de développement – niveau de scolarisation (des filles), d'urbanisation, du revenu national, ou encore des indicateurs de développement humain – conduisent à des résultats peu probants. Comme le souligne Christine Tichit (1994, p. 52), *"les pays qui ont beaucoup de femmes chefs de ménage ne sont pas toujours les plus développés..."*.

Les causes qui conduisent des femmes à être chefs de ménage étant multiples, les caractéristiques démographiques et socio-économiques de celles-ci sont très variables. Dégager un profil moyen serait pour le moins hasardeux, d'autant plus que les données existantes font largement défaut. Les statistiques disponibles révèlent une prédominance des femmes âgées ; l'âge moyen est rarement inférieur à 40 ans, il est presque toujours supérieur à celui des hommes chefs de ménage. Cela renvoie en fait aux structures matrimoniales qui prévalent au sein des sociétés : une faible fréquence des célibataires là où demeurent précocité et intensité du mariage. Le profil matrimonial des femmes chefs de ménage varie fortement selon les pays et les milieux de résidence, comme l'illustrent les quelques données du tableau 1 (mais qui n'autorisent aucune généralisation) : le pourcentage des célibataires varie ainsi de 1,8 % au Rwanda à 26,4 % au Congo, celui des femmes mariées de 17,2 % au Congo à 67,9 % en milieu rural guinéen, celui des divorcées de 2,5 % dans ce même milieu à 37,7 % en Éthiopie, celui des veuves de 23,4 % dans les villes togolaises à 50,3 % au Rwanda. La fréquence souvent élevée, et somme toute étonnante *a priori*, des femmes chefs de ménage tient à deux facteurs : la non cohabitation des conjoints et les migrations masculines. En apprécier la part respective reste très difficile en l'absence d'informations supplémentaires.

**Tableau 1. Répartition (%) par état matrimonial des femmes chefs de ménage, d'après les recensements de quelques pays africains**

Pays (date)	Célibataire	Mariée	Divorcée	Veuve	Total
Burkina Faso (1985)					
Ensemble	5,6	42,0	4,8	47,6	100
Rural	3,3	43,0	4,1	49,5	100
Urbain	16,2	36,9	7,9	39,0	100
Guinée (1983)					
Ensemble	4,1	66,0	2,9	27,0	100
Rural	3,6	67,9	2,5	26,0	100
Urbain	5,6	59,4	4,6	30,4	100
Togo (1981)					
Ensemble	10,6	43,1	10,9	35,4	100
Rural	8,4	37,9	11,4	42,3	100
Urbain	14,3	52,1	10,2	23,4	100
Rwanda (1978)	1,8	39,7	8,0	50,3	100
Éthiopie (1984)	6,5	25,5	37,7	30,3	100
Congo (1984)	26,4	17,2	23,9	31,2	100
Centrafrique (1988)	20,5	20,6	21,1	37,3	100

Si la composition des ménages féminins demeure très mal connue, on sait qu'ils sont généralement de plus petite taille que ceux dirigés par un homme, avec environ deux personnes en moins.

Les quelques pays pour lesquels on dispose de plusieurs observations dans le temps présentent une tendance globale à la hausse, à la fois de la taille moyenne des ménages et de la proportion des chefs de ménage féminins. Si, sur ce dernier point, l'interprétation doit rester prudente afin d'éviter le piège de l'artefact statistique (probable amélioration de la prise en compte du phénomène au cours du temps, manque de recul historique et de données sur le passé), la forte convergence des données disponibles, confortée par une connaissance plus qualitative, plaide en faveur de la réalité de la tendance observée (ce qui n'exclut pas, ici et là, des évolutions divergentes).

L'évolution des comportements matrimoniaux (montée du célibat féminin – surtout en ville<sup>3</sup> – et de la mobilité conjugale), l'accentuation des migrations de travail (masculines mais aussi féminines, plutôt individuelles que familiales) sous l'effet de la crise économique, le développement des conflits armés et du phénomène

<sup>3</sup> Voir, entre autres, Antoine et Nanitelamio (1990).

corollaire des réfugiés, une pratique croissante de la non cohabitation des conjoints dans les villes, mais aussi un processus général d'émancipation féminine constituent autant de facteurs qui concourent à cette féminisation croissante des chefs de ménage et traduisent ainsi des réalités familiales et économiques extrêmement diverses. Pour une femme, devenir chef de ménage peut se faire par choix ou par circonstance (Ono-Osaki, 1991), cela peut aussi bien refléter une stratégie d'autonomie qu'être signe de précarisation (familiale et économique) (Lloyd et Brandon, 1991 ; Locoh, 1988). Dans l'état actuel des connaissances, il demeure très difficile d'apprécier la part respective des stratégies matrimoniales et résidentielles féminines visant à obtenir davantage d'autonomie et des processus de dégradation de la condition des femmes africaines de plus en plus contraintes à assurer seules la charge d'un ménage (qu'elles soient d'ailleurs chef du ménage ou simplement épouse).

La situation de "femme chef de ménage" est assurément placée sous le double signe de la diversité et de l'ambivalence. Si globalement on observe une "*féminisation de la pauvreté*" (Bessis, 1996), une plus grande précarité et vulnérabilité économiques des ménages féminins, des études montrent qu'être membre de tels ménages n'est pas forcément une mauvaise chose (Lloyd et Brandon, 1991, p. 115), qu'en matière de santé et d'éducation les femmes chefs de ménage investissent davantage dans leurs enfants en terme de ressources, de temps et de support émotionnel que ne le font les hommes (Bruce et Lloyd, 1996 ; Bruce *et al.*, 1995 ; Pilon, 1995 et 1996). Aussi, au-delà des effets de la crise, "*la situation des femmes chefs de ménage et l'accroissement de leur nombre constituent d'abord un fait social en soi, porteur de changements au sein des sociétés, dans les relations de genre et dans la définition des rôles familiaux, dont il convient de rechercher les fondements et de mesurer la portée*" (Pilon, 1996, p. 254).

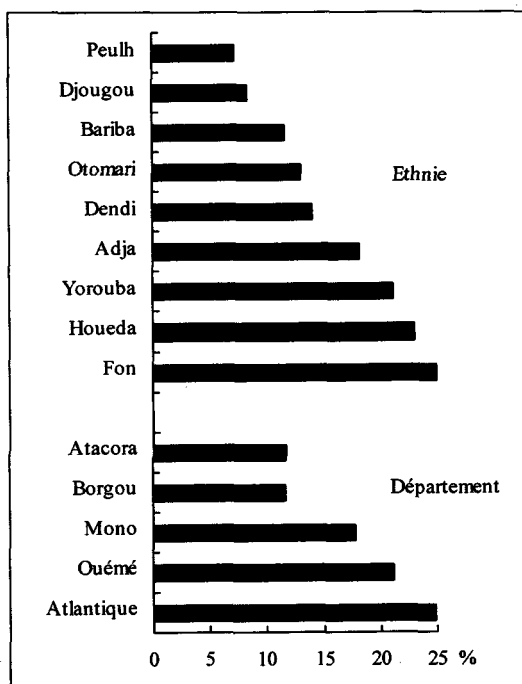
### 3. Les femmes chefs de ménage au Bénin

Un récent travail de recherche effectué à partir d'une exploitation exhaustive du recensement béninois de 1979 (ce qui constitue là une véritable "première" !) permet d'illustrer, à travers quelques résultats, l'apport des analyses statistiques plus précises pour une meilleure connaissance des femmes chefs de ménage (Seidou Mama, 1993).

Selon ce recensement, est considéré comme "ménage", "*un ensemble de personnes, apparentées ou non, reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé "chef de ménage", vivant sous le même toit et prenant en général leurs repas en commun. Il peut être composé d'une seule personne*" (INSAE, 1987).

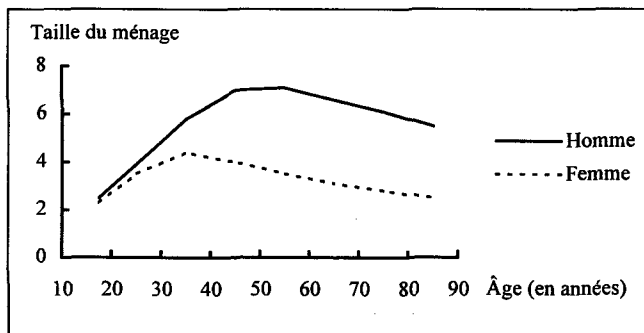


Comme dans les autres pays, on note une augmentation de la proportion des ménages ayant une femme à leur tête : de 14,2 % en 1961 à 20,6 % en 1979. Ce dernier chiffre, qui est une moyenne nationale, cache des disparités importantes, tant spatiales que socio-culturelles. Les résultats par département et par ethnie appellent deux remarques. D'une part, ils traduisent *grosso modo* un clivage géographique nord-sud, avec les proportions les plus faibles dans les départements les plus septentrionaux (l'Atacora et le Borgou) ; d'autre part, les disparités régionales renvoient largement au mode de vie des ethnies dominantes dans les zones concernées. Ainsi, les deux départements de l'Atacora et de Borgou sont majoritairement peuplés des ethnies peulh, bariba, djougou, dendi et otamari, alors que le Zou, par exemple, est surtout peuplé de Fon et de Yoruba. On note le même type de différenciation spatiale par rapport à la taille moyenne des ménages, plus grands dans le nord du pays. À l'instar de ce qui s'observe dans d'autres pays, agriculture vivrière, principe fort de patrilinéarité et religion musulmane sont autant de facteurs (pas les seuls) pouvant se conjuguer, qui apparaissent associés à de faibles proportions de chefs de ménage féminins. Il faudrait évidemment se garder de tout déterminisme, les variations inter-individuelles demeurant fortes.



**Figure 2. Proportion (%) des ménages dont le chef est une femme selon le département et l'ethnie (Bénin, 1979)**

Comme on l'a constaté ailleurs, les ménages béninois dirigés par une femme sont de plus petite taille (3,6 en moyenne) que ceux dirigés par un homme (5,9 en moyenne). L'évolution de cette taille moyenne des ménages selon l'âge et le sexe de leur responsable (figure 3) témoigne à la fois des traits communs et des différences dans les cycles de vie des ménages masculins et féminins (dans la limite du caractère transversal des données). La même allure des deux courbes (forme ascendante puis descendante) traduit en partie l'effet des divers événements affectant la taille des ménages : naissances/décès, accueils/départs de parents (ou de non parents), mariages/ruptures d'union. En revanche, le décalage des âges auxquels la taille moyenne atteint son maximum (30-39 ans pour les femmes et 40-59 ans pour les hommes) ainsi que l'écart croissant avec l'âge, selon le sexe du chef de ménage, suggèrent des différences dans les circonstances (ou les causes) de l'accès à ce statut et dans les dynamiques familiales. Pour les ménages masculins, la polygynie et le mariage de fils (ou de frères cadets) contribuent à accroître progressivement la taille du ménage avant que celle-ci ne diminue à nouveau sous l'effet des départs (notamment par séparation). La répartition des ménages selon leur taille montre très clairement, pour les ménages féminins, la part croissante avec l'âge des femmes vivant seules (qui représentent plus du quart à partir de 50 ans). Cette situation, qui ne s'observe pas pour les hommes, renvoie ici non pas à la dynamique des ménages féminins mais plutôt aux circonstances amenant les femmes plus âgées à se retrouver seules (et devenir ainsi chef de ménage). Les raisons pour lesquelles les hommes et les femmes deviennent à un moment donné chef de ménage et leurs trajectoires dans ce statut apparaissent très différentes. C'est entre 20 et 50 ans que la proportion de chefs de ménages féminins est la plus faible, période de vie au cours de laquelle les femmes ont essentiellement le statut d'épouse.



**Figure 3. Taille moyenne des ménages selon l'âge et le sexe du chef de ménage (Bénin, 1979)**

Tous âges confondus, la structure familiale des ménages présente des profils évidemment distincts selon le sexe du chef de ménage (tableau 2). Les femmes vivent seules deux fois plus fréquemment que les hommes (respectivement 22,6 et 11,3 %) ; très rares (1,4 %) sont les ménages où la femme est déclarée chef de

ménage en dépit de la présence du mari<sup>4</sup> ; les structures monoparentales caractérisent fortement les ménages féminins (76 % contre seulement 12,2% pour les hommes) et y sont marquées par la prédominance de la situation des femmes résidant avec leur(s) seul(s) enfant(s) (32 % contre 2,9 % avec un homme chef de ménage).

**Tableau 2. Répartition (%) des ménages selon leur composition et le sexe du chef de ménage (Bénin, 1979)**

Type de ménage	Sexe du chef de ménage	
	Homme	Femme
1. Chef de Ménage (CM) seul	11,3	22,6
2. CM + enfants	2,9	32,0
3. CM + enfants + autres personnes	2,7	24,8
4. CM + autres personnes	6,6	19,2
5. CM + conjoint + enfants + autres personnes	56,4	1,4
6. CM + conjoints + enfants + autres personnes	20,1	-
Total	100,0	100,0
Note :		
Les catégories 2 et 3 constituent des ménages de type monoparental.		
La catégorie 4 représente les ménages "non familiaux" (sans lien de filiation parent-enfant).		
La catégorie 5 repose sur un noyau familial du chef de ménage de type monogame.		
La catégorie 6 repose sur un noyau familial du chef de ménage de type polygyne.		

La prise en compte de l'état matrimonial des femmes chefs de ménage introduit des différences dans la composition de leur ménage (tableau 3). Notons tout d'abord la prépondérance des femmes mariées (54,4 %) et des veuves (35,5 %). Les femmes mariées vivant seules sont peu nombreuses, le cas le plus courant étant pour elles de résider avec leur(s) propre(s) enfant(s) et éventuellement d'autres personnes. Le profil des ménages de veuves apparaît assez semblable à celui des divorcées, avec dans chaque cas environ un tiers de ces femmes vivant seules. Les célibataires, enfin, vivent plus fréquemment seules et, si les situations de mères célibataires sont les moins souvent rencontrées, elles concernent cependant un quart de l'ensemble des femmes célibataires chefs de ménage.

Globalement, les enfants sont bien les co-résidents privilégiés des femmes chef de ménage. Trois sur cinq vivent avec au moins un de leurs enfants, cohabitant en moyenne avec 2,3 enfants (contre 3,4 pour leurs homologues masculins). Il s'agit essentiellement d'enfants en bas âge (les moins de dix ans) ; la présence d'enfants adultes concerne surtout des filles mariées résidant de manière temporaire auprès de leur mère (donc relativement âgée : 50 ans et plus).

<sup>4</sup> Dont on peut penser qu'il s'agit en (grande) partie d'erreurs au moment de la collecte.

**Tableau 3. Répartition (%) des ménages ayant une femme à leur tête, selon leur composition et l'état matrimonial de la femme (Bénin, 1979)**

Type de ménage	État matrimonial de la femme			
	Célibataire	Mariée	Divorcée	Veuve
1. Chef de Ménage (CM) seul	38,8	13,1	32,3	33,8
2. CM + enfants du CM	12,6	43,3	22,0	18,4
3. CM + enfants + autres personnes	12,8	29,6	20,3	20,1
4. CM + autres personnes	35,8	11,8	25,4	27,7
5. CM + conjoint + enfants + autres personnes	-	2,2	-	-
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Proportion (%) de l'ensemble des femmes	4,3	54,8	5,4	35,5
Taille moyenne des ménages	2,7	4,0	3,0	3,1

Parmi les autres co-résidents, les personnes non apparentées restent rares. Le nombre moyen des "autres parents" vivant avec une femme chef de ménage est de 2,5, presque autant que pour les hommes (2,6). Il s'agit majoritairement de parentes (1,5 en moyenne).

Ces quelques résultats, bien que très partiels, montrent cependant des possibilités d'analyse de la situation des femmes chefs de ménage à partir des données de recensements, pour peu qu'on les exploite de manière plus appropriée. Mais le pouvoir explicatif reste faible. Le recours à des approches plus qualitatives est indispensable pour véritablement rendre compte de la diversité et de la complexité du vécu par ces femmes.

#### 4. Les femmes chefs de ménage en milieu urbain camerounais<sup>5</sup>

Nous présentons ici quelques résultats d'une enquête biographique<sup>6</sup> menée en 1995 à Yaoundé (Cameroun) auprès de catégories spécifiques de femmes chefs de ménage : des veuves, mariées, divorcées, célibataires, avec ou sans enfants, avec ou sans dépendants, des salariées du secteur moderne, comme des commerçantes et autres actives du secteur informel... (Tichit, 1996a). Il s'agissait d'étudier les conditions d'accès et de maintien des femmes au statut de chef de ménage, ainsi que de saisir les conditions de vie de leur maisonnée. L'étude de ces biographies a

<sup>5</sup> Pour une large part, cette partie reprend des éléments de précédents travaux de Christine Tichit (1996a) sur la dynamique individuelle du phénomène des femmes chefs de ménage à Yaoundé.

<sup>6</sup> 35 femmes ont été interviewées et 38 expériences recueillies (certaines femmes ont été chefs de ménage à plusieurs reprises), soit 20 femmes célibataires, 4 divorcées, 9 mariées et 5 veuves qui se répartissent sur tous les groupes d'âges. La plupart des femmes interrogées étaient déjà recensées comme chefs de ménage au recensement de 1987.

permis de croiser des itinéraires familiaux, professionnels et sociaux, afin d'identifier les circonstances qui amènent une femme à devenir chef de ménage et d'en comprendre la signification sociale et familiale.

À Yaoundé, d'après les données du recensement de 1987, les femmes chefs de ménage sont jeunes (35 ans en moyenne) et majoritairement célibataires (51 %). Les veuves y sont beaucoup moins représentées que dans les autres villes du pays et qu'en milieu rural. Par rapport à Douala, ville dominée par le secteur privé, Yaoundé, capitale administrative du pays, est le siège du secteur public. Les étudiantes, mais aussi les jeunes fonctionnaires, sont concentrées dans cette ville et alimentent largement la catégorie des femmes chefs de ménage. Phénomène que l'on ne retrouve pas dans d'autres pays d'Afrique francophone, où pour des raisons historiques, la fonction publique par exemple est beaucoup moins féminisée qu'au Cameroun (Coquery-Vidrovitch, 1994).

**Tableau 4. Proportion (%) de ménages dirigés par une femme dans les villes camerounaises et répartition (%) selon leur composition familiale**

Villes camerounaises	Yaoundé	Douala	Autres villes
1. Femme chef de ménage (FCM) seule	24,0	24,0	24,7
2. FCM + enfants du CM	20,5	26,6	23,2
3. FCM + enfants + autres personnes	31,6	29,3	26,2
4. FCM + autres personnes	21,0	17,0	22,7
5. FCM + conjoint + enfants + autres personnes	2,9	3,1	3,3
Total	100,0	100,0	100,0

Proportion de ménages dirigés par une femme à Yaoundé : 26 %.  
 Source : Recensement Général de la Population et l'Habitat, 1987.  
 Note :  
 La catégorie 1 représente les personnes qui habitent seules.  
 Les catégories 2 et 3 constituent des ménages de type monoparental.  
 La catégorie 4 représente les ménages "non familiaux" (sans filiation parent-enfant).  
 La catégorie 5 repose sur le noyau familial complet du chef de ménage (couple avec ou sans enfants), avec ou sans autres dépendants.

La plupart des femmes chefs de ménage dirigent des structures monoparentales. En plus de leurs propres enfants, elles accueillent aussi des dépendants extérieurs à leur noyau familial. La proportion de ces ménages monoparentaux est supérieure dans les grandes villes comme Douala (56 %) et Yaoundé (52 %), tandis que dans les petites villes, moins d'une femme chef de ménage sur deux dirige ce type de ménage. Les chefs de ces "ménages éclatés" que sont les familles monoparentales demeurent néanmoins, pour plus des trois quarts, des femmes.

### a) La durabilité de l'expérience

L'expérience de chef de ménage est-elle temporaire ou durable pour une femme ? En particulier, les situations de monoparentalité illustrent-elles des expériences transitoires qui se définissent par le manque, ou constituent-elles un "genre indéfinissable muni d'une logique interne susceptible d'équilibre durable" (Gauléjac et Aubert, 1990) ? En d'autres termes, avons-nous affaire à des structures incomplètes qui apparaissent à des stades biographiques intermédiaires, ou au contraire à de nouvelles structures familiales qui se structurent dans la durée ?

Les femmes enquêtées à Yaoundé sont chefs de ménage depuis 9 ans en moyenne et près d'une sur deux a plus de dix ans d'expérience.

Parmi les femmes chefs de ménage qui ont le moins d'ancienneté (moins de cinq ans d'expérience), seules les plus jeunes (4 femmes de moins de 25 ans) pensent qu'elles vivent une situation passagère. C'est parmi les célibataires que l'on observe les expériences les plus récentes et les plus courtes. Or au recensement de 1987, à Yaoundé, une femme chef de ménage sur deux est célibataire, et 57 % de ces célibataires ont moins de 30 ans. La plupart présentent donc le profil de celles qui pensent que leur situation est passagère. Par contre, si les jeunes divorcées (moins de 45 ans) ne s'opposent pas à de nouvelles rencontres, elles manifestent peu le désir de reprendre une vie de couple. Méfiance et désir prononcé d'autonomie sont ici à l'oeuvre.

Pour les femmes chefs de ménage qui ont dépassé la trentaine (53 % de notre échantillon) et quelle que soit leur situation matrimoniale, l'expérience se présente davantage sous l'angle de la durabilité, moins par choix que par contrainte. Elles se sentent soit trop âgées, soit trop déçues (après un divorce ou une séparation) pour reprendre ou commencer une vie de couple. Elles considèrent que leur situation est durable et n'ont d'autre perspective que de rester chef de ménage. Elles entrent alors dans un cycle de vie spécifique, qui les entraîne vers des stades successifs de leur expérience, rythmée par l'évolution de la composition de leur ménage. Elles cumulent des expériences différentes mais reliées.

Olive a vécu trois types d'expériences successives. Sa première expérience de chef de ménage a coïncidé avec la mutation de son mari à Douala en 1979. En tant que première épouse, elle a pris sous sa responsabilité la maisonnée de Yaoundé, c'est-à-dire les coépouses ainsi que toute la descendance du mari qui envoyait régulièrement de l'argent. Cette cohabitation entre coépouses s'est poursuivie pendant quelques années, jusqu'à ce que le mari perde l'habitude d'envoyer la ration alimentaire<sup>7</sup> et commence une autre union consensuelle à Douala. Après le départ

---

<sup>7</sup> Par ration ou ration alimentaire, les femmes interrogées entendent l'argent que le mari confie en principe à sa femme pour qu'elle fasse les courses, et réponde au besoins domestiques. Dans le texte nous distinguons ce transfert de type informel, de la pension alimentaire à caractère officiel que peut recevoir une divorcée (de son mari) ou une veuve (de l'État).

des co-épouses, dont Olive a gardé les enfants, le ménage n'a vécu que sur les revenus de couturière de celle-ci. Cette situation s'est prolongée jusqu'à ce que les enfants grandissent et secondent matériellement leur mère malade. La troisième expérience a commencé avec le décès du mari. En tant qu'épouse légitime, elle touche depuis 10 ans une pension de veuvage qui, même minime, a permis de compenser sa perte d'activité. Au cours de cette troisième expérience, ses enfants sont peu à peu tous partis de chez elle, mais depuis 6 ans elle a pris en charge un, puis deux petits-fils que leurs parents, célibataires ou sans travail, ne peuvent entretenir.

À la cohabitation d'épouses où les responsabilités étaient partagées entre épouses et avec le mari, a succédé un noyau monoparental autosubsistant sans soutien du père, qui s'est lui-même érodé avec la décohabitation progressive des enfants devenus grands, et s'est depuis mué en ménage étendu aux petits-enfants. Ces expériences apparaissent comme les phases successives d'un itinéraire biographique spécifique, où la femme chef de ménage passe d'une autonomie relative à une indépendance totale, mais solitaire et précaire, dans la gestion des décisions et des ressources domestiques.

Les femmes peuvent expérimenter la fonction de chef de ménage dans d'autres circonstances. Temporaires, ces expériences se déroulent indépendamment les unes des autres, parfois en alternance avec des périodes d'intégration à d'autres ménages.

Agnès a vécu deux expériences très distinctes. Issue d'un milieu aisé, elle a fait des études supérieures à Douala puis à Londres, alors que ses parents, fonctionnaires, habitaient dans une autre ville camerounaise. Elle a ainsi vécu célibataire et sans enfants à charge pendant 6 ans. Matériellement indépendante dès cette période (elle est boursière), elle reste très liée à la sphère décisionnelle de ses parents. À Londres, elle tombe enceinte. Fille unique, elle remet, dès la naissance, l'enfant à sa mère, conformément à ce qu'elle présente comme la "tradition" de céder le premier né d'une fille unique à sa mère (c'est donc un don et non un confiage), entraînant par là la rupture avec le père de cet enfant. À la fin de ses études, elle rentre au Cameroun et commence à travailler dans la fonction publique. Les mutations régulières que sa fonction implique rendent impossible la mise en place d'une union durable. Commence alors un autre type d'expérience, avec un puis deux enfants à charge.

Dans la première expérience, la jeune femme célibataire et sans enfant jouit d'une certaine autonomie pendant ses études ou au début de sa vie active tout en préparant son entrée en union. Dans tous les cas de ce type, un lien encore très vif unit la jeune femme à un autre ménage (celui de ses parents ou de son ami) aussi bien sur le plan matériel que décisionnel. Dans l'exemple cité, le don (obligatoire) de l'enfant à la mère d'Agnès marque bien la dépendance et la soumission à la sphère parentale et lignagère. Avec la seconde expérience, Agnès entre dans un autre processus, où les échecs successifs dans la mise en place d'unions stables

crystallisent la situation de monoparentalité et éclipsent progressivement tout espoir de mariage. Ce changement de perspective s'articule avec une autonomisation croissante, aussi bien sur le plan matériel que décisionnel. Au caractère transitoire de la première expérience s'oppose une monoparentalité durable. Ces deux types d'expériences peuvent être plus éloignés dans le temps, lorsque la seconde expérience intervient, indépendamment de la première, après une rupture d'union, volontaire ou non (divorce ou veuvage), ou la décohabitation d'un ménage d'accueil (qui a temporairement recueilli la jeune migrante).

Le phénomène évolue sur deux registres parallèles. D'une part, des jeunes femmes vivent une expérience transitoire et formatrice. De l'autre, des femmes s'engagent (généralement malgré elles) dans un processus d'isolement durable. Un lien logique peut néanmoins apparaître entre les deux types de situations ; le fait d'avoir été une fois chef de ménage pouvant favoriser le renouvellement de l'expérience.

### ***b) Le regard des autres : des perceptions largement négatives***

*"Les gens qui ne vous connaissent pas vous prennent pour une prostituée si vous sortez seule, dans certains milieux. Je ne sors plus, je ne vais plus au ciné, ni danser, parce que "ce serait mal vu". Au travail, au quotidien, il faut affronter le mépris des femmes mariées qui "vous regardent d'en haut", les remarques des hommes qui vous comparent à leurs femmes, ou qui vous font des propositions. Mais de la part des gens qui vous connaissent bien, ce qui est le plus à craindre c'est "la pitié" " (Christine, veuve, 38 ans, 2 enfants à charge).*

La femme qui se déclare chef de ménage et est reconnue comme telle par ses cohabitants occupe une position particulière, à rebours des représentations dominantes. C'est en principe l'homme adulte, et non la femme, qui est tôt ou tard destiné à devenir chef de famille. La position féminine complémentaire attendue dans le ménage est celle de "mère-épouse", l'un des attributs lié à ce statut étant la fécondité. Génitrice, nourricière, gestionnaire de l'économie domestique et vivrière, elle assiste le chef de ménage dans ses responsabilités. En dehors de certaines exceptions et contrairement aux hommes, le prestige et le pouvoir féminin au sein de la famille dépendent donc d'abord de ce statut imposé et non de celui qui peut être acquis par l'instruction, l'activité professionnelle ou les revenus (Tichit, 1996a). La femme chef de ménage exerce ainsi une responsabilité considérée comme masculine et ce transfert de rôle est, semble-t-il, mal vécu. Associé au célibat ou au divorce, il est ressenti comme un échec dans le projet conjugal. La femme célibataire se considère comme inachevée surtout tant qu'elle n'a pas d'enfants. La réaction de la famille est déterminante dans ce cas, et la décohabitation marque aussi bien le rejet familial que le désir d'assumer le statut de femme libre.



*"Dans ma famille, c'était (le célibat) un sérieux problème. Mes soeurs se sont toutes mariées. Ma famille n'appréciait pas mon état de célibataire (...), surtout que j'habitais des quartiers où il n'y avait que des "demoiselles"... Pendant qu'elles marchaient à longueur de nuit pour chercher peut-être 20 000 F, je me disais que j'attends mon petit salaire, et je ne peux pas me salir parce que quelqu'un va me donner 1 000 F, et me laisser 1 000 maladies. C'était des problèmes sérieux... Et elles se moquaient de moi, elles disaient que quand je vais me marier je ne sais pas arrêter la fourchette, je ne sais pas maquiller ma peau, me mettre du rouge à lèvres, parce que je reste tout le temps enfermée"* (Pierrette, célibataire, 33 ans, un enfant décédé).

Cette incapacité à trouver un mari et cette difficulté à assumer le statut de femme libre devient moins préoccupante pour la femme divorcée ou plus expérimentée, qui sait retourner cette situation peu valorisante à son avantage, et pour qui l'on tolère plus d'écarts.

*"Je savais qu'il (mon amant) était marié. Ma famille l'a accepté parce que j'avais déjà été mariée. Avant, mon père ne l'aurait pas toléré. Mon père n'aimait pas le libertinage, c'est-à-dire toute jeune là, tu vis avec un homme qui s'en va te mettre dans une maison quelque part pour venir te rencontrer... Mon père n'aimait pas les choses comme ça. Même maintenant il ne serait pas tellement d'accord. Mon père a toujours voulu que ses enfants soient mariés... Ça fait quand même la dignité d'être marié"* (Alima, célibataire, 44 ans, 3 enfants).

Mais ces perceptions optimistes se heurtent à celles que la société civile leur renvoient. Quelle que soit sa conduite et ses marges d'action, la femme célibataire ou divorcée est associée à la femme libre et perçoit dans son entourage des réactions dans l'ensemble négatives.

*"Ici en Afrique, et ici au camp SIC d'ailleurs (zone pavillonnaire de la Société Immobilière du Cameroun), on se méfie beaucoup des femmes divorcées on les prend un peu comme... des femmes... un peu à part, c'est-à-dire qu'on n'est pas bien vues, quoi... par les autres maris et surtout les femmes... Et même les hommes ne nous voient pas d'un bon oeil, surtout quand nous sommes les amies de leur femmes, ils pensent qu'on va aussi dire à leur femme de divorcer. Les femmes ont peur de nous, parce qu'elles se disent que nous sommes seules, que nous pouvons... Oh vraiment c'est pas facile"* (Marie-Josée, divorcée, 41 ans, 4 enfants).

*"Ils (les gens) me trouvent trop orgueilleuse. Parce que je ne vais chez personne... Parce que d'abord les femmes du quartier, il faut voir déjà au niveau de l'éducation. Si je me mets à les fréquenter, maintenant que je suis (comme une) célibataire, ça ne va pas faire un mois que déjà elles vont dire que je viens chez elle pour leur mari. Ce sera collé derrière mon dos. Je vais enlever ça comment ? Pour laver ça de mon corps, il va falloir que l'on se*

*tienne l'une en face de l'autre pour discuter. Je suis très loin de ce stade-là !"* (Berthe, 54 ans, divorcée).

Ce sentiment mitigé de rejet (dans le quartier) et d'échec (par rapport au projet conjugal ou familial) les pousse aux marges d'une société dans laquelle elles ont du mal à construire des repères. Ces représentations négatives les confinent la plupart du temps dans un isolement physique, moral et affectif, qui les conduit à s'exclure d'elles-mêmes des réseaux de solidarités traditionnels, en particulier la famille. En outre l'expérience individuelle et autonome de chef de ménage, même difficile, les prépare à une certaine indépendance. Les femmes qui ont migré, par exemple, hésitent à faire appel à certaines formes de solidarité familiale, même lorsqu'elles ont maintenu des liens avec le "village", pour préserver leur autonomie, et par là la dignité qu'elles ont pu acquérir.

*"Si je quitte ici pour rentrer à Douala, je vais habiter chez qui, chez mon frère ? Et la femme de mon frère, au bout de deux semaines, elle ne sera plus contente de me voir, ou encore je vais devenir la bonne à tout faire, et même là, il y aura un jour où mon frère va me dire que je déränge sa femme. Et ça va commencer à faire des petites histoires dans la famille... Maintenant ma famille est ici. Je ne peux pas retourner à Douala, parce que ça fait longtemps que je suis partie, je ne connais plus personne là-bas. Et je me dis même que si on m'enlève ma maison, je peux même louer un studio. Je préfère habiter là-bas que chez mes frères, non ? Notre papa ne vit plus. Quand le mariage est fini, chez nous la fille rentre chez son père. Quand tu n'as plus de père, tu rentres chez qui ? Tu te débrouilles !"* (Berthe, 54 ans, divorcée).

Plusieurs femmes évoquent, à propos des problèmes liés à leur position de chef de ménage, les difficultés matérielles et les problèmes d'éducation des enfants. Pour elles, l'éducation d'un garçon par une femme et son corollaire, l'éducation exclusivement masculine des filles, est incomplète voire inadaptée. En tant que mères, elles considèrent que leurs fonctions éducatrices trouvent leurs limites lorsque les fils grandissent et adoptent un modèle de représentation masculin, qu'ils opposent à l'autorité maternelle. La relation mère-enfant se mue alors en relation femme-homme et une rivalité s'instaure. Ces représentations se réfèrent à un modèle de répartition des fonctions éducatives entre les sexes, que le code de la famille entérine au Cameroun, dans la mesure où en cas de divorce, le père obtient systématiquement la garde des enfants de plus de 7 ans.

*"Une femme ne peut pas apprendre certaines choses aux garçons... Les enfants sont plus turbulents en grandissant. Ils pensent que c'est un homme qui commande"* (Christine, veuve, 38 ans, 2 fils à charge).

Christine insiste sur la nécessité de partager ces rôles et considère que de supporter seule toutes les responsabilités du ménage est le plus difficile à assumer.

Face à ces perceptions globalement négatives, les femmes chefs de ménage interrogées développent des stratégies de revalorisation intimement liées à celles qu'elles mettent en place pour subvenir à leurs besoins et ceux de leurs enfants. Cette revalorisation sociale passe par le travail ou le milieu associatif et s'accompagne souvent au sein de la famille par l'accueil de dépendants.

### *c) Les stratégies de revalorisation sociale*

#### *Les stratégies professionnelles*

Pour faire face à leurs responsabilités de mères, la plupart des femmes enquêtées travaillaient, bien avant de devenir chefs de ménage. Leur autonomie matérielle a d'ailleurs souvent provoqué et ensuite permis d'assumer leur situation. Les trois quarts des femmes observées travaillent. Une large majorité d'entre elles (les deux tiers) mènent une activité commerciale indépendante et généralement informelle. Elles font du commerce vivrier ou interviennent dans le secteur des services ("secrétaires publiques"<sup>8</sup>, coiffeuses, domestiques...). Les autres sont fonctionnaires ou assimilées, souvent dans l'enseignement, l'administration et les professions de santé et du droit. La plupart des femmes interrogées mènent plusieurs activités de front depuis qu'elles sont chefs de ménage et qu'elles sont certaines de ne pas ou plus toucher de ration alimentaire du père des enfants. Quel que soit le niveau de revenu, que ce soit au marché ou au bureau, elles accèdent sur leur lieu de travail à un statut valorisant, où elles peuvent reconquérir des espaces de reconnaissance sociale.

Caroline, 41 ans, célibataire sans enfant, a depuis vingt ans une relation suivie avec un homme d'affaire marié, sans jamais avoir vécu avec lui. Elle entre dans la catégorie des "deuxièmes bureaux" et à ses propres revenus viennent s'ajouter les cadeaux de son ami. Mais la présence et le soutien de celui-ci ne sont pas indispensables à la survie de la maisonnée, même s'ils permettent de rehausser son train de vie. Sur son lieu de travail, personne ne considère Caroline comme célibataire. Tout le monde sait qu'elle a beaucoup d'enfants à charge et qu'elle est riche. Elle se sait respectée : "On m'appelle Madame".

*(Au travail), "les gens pensent, selon ce qu'on me dit, que je me débrouille, que je me bats très bien, vraiment... ils me trouvent très courageuse parce qu'ils savent que je suis seule avec les enfants. Mais il y a aussi ceux qui se moquent de moi, qui disent que j'ai fait chaque enfant avec un père différent, surtout les femmes" (Marie, 38 ans, célibataire, 4 enfants à charge).*

---

<sup>8</sup> Les femmes qui se désignent comme "secrétaire publique", en référence au terme "d'écrivain public", sont installées dans la rue avec une machine à écrire, et mettent leur savoir-faire à la disposition des passants.

Dans notre échantillon, un quart des femmes sont inactives. On trouve parmi elles des étudiantes, célibataires généralement sans enfant à charge (si elles en ont, elles les confient à une personne de la famille) et soutenues par leurs parents ou un ami. Mais il s'agit plus généralement de veuves de fonctionnaires qui bénéficient d'une pension. Avoir résisté à la belle-famille et réussi à conserver une partie des biens du ménage (en particulier la maison) après le veuvage leur permet de subvenir à leurs besoins, malgré la faiblesse du montant de la pension. À Yaoundé, les veuves de fonctionnaires sont plus nombreuses qu'ailleurs en raison de la fonction administrative de la ville. L'irrégularité avec laquelle l'État paye ces pensions constitue, pour elles comme pour l'ensemble des fonctionnaires et des retraités, un problème majeur qui les pousse, comme les autres veuves, à travailler la terre ou à continuer le commerce jusqu'à un âge avancé, âge où elles espèrent qu'un de leurs enfants les prendra en charge !

Dans l'exemple d'Olive présenté plus haut, il s'avère que la pension de veuvage, qu'elle touche irrégulièrement depuis que son mari est mort, dépasse de loin la "ration" que ce dernier ne lui versait plus de son vivant et compense l'arrêt des activités les plus pénibles que son âge (62 ans) ne lui permet plus d'effectuer.

### *Les stratégies associatives*

Avec l'avènement puis la persistance de l'expérience de chef de ménage, les femmes tendent à intensifier puis diversifier leurs activités associatives (Tichit, 1996b). La participation active aux associations peut traduire une disponibilité plus grande, mais aussi un isolement affectif et social. La plupart des femmes interrogées, et surtout celles qui vivent seules, avouent trouver dans le milieu associatif un palliatif à cette solitude.

Elles fréquentent diverses tontines, associations de quartier, de métier, de veuves, ainsi que des organisations religieuses, ethniques, professionnelles... Au-delà de la tontine classique, elles adhèrent aussi souvent à une "association des familles" qui regroupe des migrants originaires de la même région. La fréquentation de telles associations marque leur attachement à leur région d'origine, bien qu'elles n'envisagent généralement pas de retour définitif au pays, ni à court ni à long terme. Il s'agit plutôt de rencontrer des gens qui parlent leur langue natale, observent les mêmes règles, ont des valeurs communes... Constituée sur une base ethnique, "l'association des familles" organise entre autres des réunions à cotisation dont l'objectif est d'assurer un soutien en cas de maladie ou de problème grave (deuil, opération...). Cette fonction d'emprunt, de secours ou d'assurance est à la base de la plupart des associations.

Mais il ne s'agit pas seulement d'échapper à un isolement affectif ou de répondre aux nécessités matérielles (assurance sociale, argent). Ces stratégies associatives permettent aussi de reconstruire des rapports sociaux dans le quartier, dans la profession ou dans la famille au sens large. L'association leur permet de

s'approprier une identité partagée entre la référence masculine de la fonction de chef de ménage et les représentations négatives de l'image de la femme libre. Nombre de femmes interrogées ont réussi par l'association à acquérir un statut reconnu et valorisant (la trésorière, la secrétaire, etc.). Par rapport aux critiques dont elles sont la cible au travail, dans le quartier ou la famille, l'association devient un lieu privilégié, neutre, réglementé par des lois strictes et protectrices, dans lequel peuvent s'instaurer des rapports sociaux plus équilibrés.

*"Quand je quitte et que je vais à la réunion... dans la réunion, si une femme me dit quelque chose, je réponds du tac au tac, ça se termine là... Il y a les lois de la réunion. Tu dis ça à ton amie, on te pénalise et tu payes. Dans le quartier par contre, il n'y a pas de loi, comme ça. Je me méfie des racontars"* (Berthe, 54 ans, divorcée, 4 enfants retirés).

Ce mode d'intégration sociale et cette aspiration à une vie associative sont freinés par le manque de moyens ou par la méfiance des réunions à cotisation, surtout parmi les moins instruites et les plus pauvres : beaucoup se méfient des tontines et se plaignent qu'on leur y a volé leur argent... Mais la plupart du temps, elles ne cotisent pas, tout simplement parce qu'elles n'ont pas assez d'argent.

### *Les stratégies d'accueil*

Certaines femmes développent enfin des stratégies d'accueil très spécifiques. Elles acquièrent une reconnaissance sociale par les services "d'utilité publique" ou tout au moins "familiale", qu'elles rendent en accueillant et en entretenant des dépendants, tout en gardant le contrôle de l'autorité. Plusieurs études ont déjà montré que dans les villes africaines, le nombre de dépendants augmente avec le niveau de richesse du chef de ménage (Locoh, 1988a ; Wakam, 1994). Avoir des dépendants, c'est affirmer son statut d'ainé social, de père. Qu'en est-il pour les femmes ? Cette stratégie semble surtout développée par les femmes qui n'ont pas eu d'enfants ou qui en ont eu peu, et les mères d'enfants naturels. Deux exemples évocateurs : après son veuvage, Salomé, directrice d'école, qui n'a eu qu'une fille, a élevé une vingtaine d'enfants. Elle dirige par ailleurs une association de veuves et appartient à plusieurs tontines et associations religieuses. Ou encore Corinne, femme célibataire sans enfant qui a une relation suivie avec un homme marié, héberge un grand nombre de neveux. Elle fait partie des fameux "deuxièmes bureaux", pour qui les "cadeaux" des amis viennent améliorer l'ordinaire, en s'ajoutant à leurs propres revenus (elles sont souvent elles-mêmes employées de bureau ou femmes d'affaires et savent faire jouer leurs relations masculines) (Antoine et Nanitelamio, 1990). L'accueil de leur parentèle a le mérite de rehausser un statut peu valorisant (la maîtresse et non l'épouse) en leur donnant une fonction nourricière qui, en Afrique, reste prédominante dans la construction d'une identité féminine.

L'accueil de parents évolue au cours du cycle de vie : la mère et les enfants vieillissent et la famille s'élargit aux petits-enfants. Actuellement, les enfants restent plus longtemps dépendants, en raison du recul de l'entrée en union et dans la vie active, lié au prolongement de la scolarité et au chômage (Pilon et Vignikin, 1996). Ce recul du départ génère des ménages à noyaux multiples (un jeune couple qui reste chez la mère...) et retarde le moment de la décohabitation.

Nous avons par ailleurs rencontré plusieurs femmes qui ont recueilli les épouses et enfants d'un frère décédé, surtout quand elles sont aînées. Pour d'autres, ce type de solidarité s'exerce envers une mère malade ou de jeunes frères et soeurs du mari décédé (devoir moral envers une belle mère veuve et démunie qui ne peut assumer la scolarisation de ses enfants). Les femmes chefs de ménage remplissent alors un rôle de chef de famille et démontrent que la fonction de chef ou de responsable n'est pas exclusivement masculine. En particulier, lorsque la survie du groupe en dépend, les rapports de genre au sein des ménages se dégagent des modèles dominants.

#### ***d) Perspectives***

Insertion professionnelle, ancrage associatif et accueil de dépendants sont trois stratégies par lesquelles les femmes consolident leur légitimité sociale. L'échec de ces stratégies peut mettre fin à l'expérience et se conclure par le retour au village ou l'intégration à un autre ménage, le plus souvent lui-même dirigé par une femme. Leur réussite peut conforter l'expérience de chef de ménage ou comme dans le cas d'Alima, 44 ans, favoriser le remariage.

Après un divorce précoce, Alima a su profiter très tôt des relations qu'elle a pu développer avec quelques hommes importants. Elle est devenue femme d'affaire, a accueilli nombre de parents, puis s'est lancée dans des solidarités plus larges en créant une association féminine. Ses fonctions dans cette dernière lui ont permis de devenir un personnage important dans la communauté musulmane de son quartier, puis de sa région. À ce stade, elle a éprouvé le besoin de se remarier pour poursuivre son ascension sociale. En devenant l'épouse légitime d'un imam reconnu et polygame, elle a acquis la reconnaissance incontestée de l'association, qu'elle n'aurait jamais pu fonder si elle avait été mariée.

Dans la plupart des cas, la réussite professionnelle ou associative va plutôt renforcer le désir d'autonomie. Bien que nombre de femmes rencontrées restent en quête d'un partenaire masculin, plus elles avancent dans le cycle de vie, plus il leur est difficile d'en trouver un qui puisse à la fois les aider à assumer leurs charges familiales et respecter l'autonomie à laquelle elles se sont habituées. La rencontre de l'homme idéal se heurte aux exigences de plus en plus affirmées de ces femmes endurcies et déjà reconnues.

*"J'espère toujours trouver un homme bien. Je trouve que c'est pénible de rester seule... La charge est lourde, je n'ai pas suffisamment les moyens. Mais s'il n'accepte pas mes enfants, ça ne peut pas marcher. Mes enfants et mon travail, je n'y renoncerai jamais. Quitter les associations maintenant ? C'est moi qui y perdrais le plus"* (Marie, 38 ans, célibataire, 4 enfants à charge).

## Conclusion

En Afrique comme ailleurs, on observe une proportion croissante de ménages placés sous la responsabilité d'une femme. La définition à la fois de la notion de *ménage* et du statut de *chef de ménage*, fortement marquée par la vision patriarcale de la famille, n'est pas sans poser de problèmes au regard de la réalité des situations et peut ainsi entacher la fiabilité de la mesure statistique. Clarifier ce qu'il faut entendre par chef de ménage (ou de famille) s'avérerait indispensable pour lever les nombreuses ambiguïtés existantes.

En dépit de ces réserves, des indices suffisamment convergents attestent la proportion croissante des femmes chefs de ménage. Un aperçu général effectué à partir des données statistiques publiées sur les ménages révèle la sous-exploitation persistante des recensements et des enquêtes démographiques. Les résultats qui fournissent des informations sur les caractéristiques de ces femmes chefs de ménage et de leur ménage lui-même sont particulièrement rares (qui sont-elles, avec qui vivent-elles, dans quelles conditions... ?). Or, aussi imparfaites que soient ces données, des exploitations appropriées permettent d'apporter des réponses riches d'enseignement.

L'étude des femmes chefs de ménage au Bénin, à partir des données du recensement de 1979, offre une illustration de ces possibilités d'analyse. Les quelques résultats présentés traduisent la grande diversité des situations et des facteurs qui peuvent l'expliquer. Ce sont autant d'incitations à mieux comprendre les mécanismes, les logiques, les représentations, les stratégies afférant à cette situation de femme chef de ménage.

Le recours à des approches plus qualitatives est à ce propos indispensable, comme en témoigne l'étude menée sur ces femmes à Yaoundé. L'hétérogénéité des situations individuelles se manifeste par des expériences de nature et de durée variables et génère des stratégies différenciées. Insertion professionnelle, ancrage associatif et accueil de dépendants sont trois stratégies par lesquelles les femmes reconstituent une identité et valorisent leur position sociale et familiale. Le cycle de vie et les conditions de l'avènement de l'expérience de chef de ménage sont déterminants dans le choix de ces stratégies de revalorisation d'un statut mal perçu,

aussi bien par les femmes elles-mêmes que par leur environnement social et familial.

Pour les femmes, être chef de ménage constitue une expérience souvent temporaire, qui peut se produire plusieurs fois et dans des conditions différentes. Par-delà les problèmes de définition, il s'est avéré que cette situation concerne de plus en plus de ménages, sous l'effet de facteurs divers : le développement des migrations de travail masculines, une instabilité matrimoniale accrue, une pratique croissante de la non cohabitation des conjoints dans les villes, un processus général d'émancipation féminine. L'extrême diversité des réalités familiales et économiques vécues par ces femmes doit inviter à la prudence dans les interprétations. L'ampleur et la complexité d'un phénomène porteur de changements profonds au sein des sociétés nécessitent des études renouvelées.

### Références bibliographiques

- ANTOINE Philippe et NANITELAMIO Jeanne, 1990. – "Nouveaux statuts féminins et urbanisation en Afrique", *Genus*, vol. XLVI, n° 3-4, p. 17-29.
- BESSIS Sophie, 1996. – "La féminisation de la pauvreté", in : BISILLIAT Jeanne (éd.), *Femmes du Sud, chefs de famille*, p. 50-57. – Paris, Karthala, 410 p.
- BRUCE Judith et LLOYD Cynthia B., 1996. – "Finding the ties that bind : Beyond headship and household", in : HADDAD Lawrence, HODDWITT John et ALDERMAN Harold (éds), *Intrahousehold Resource Allocation in Developing countries : Methods, Models and Policy*. – Baltimore, John Hopkins University Press.
- BRUCE Judith, LLOYD Cynthia B. et LEONARD Ann, 1995. – *Families in Focus : New perspectives on Mothers, Fathers, and Children*. – New York, The Population Council.
- CEA, 1986. – "Évaluation des résultats de la série des recensements de la population et de l'habitat de 1980 en Afrique", in : *4<sup>e</sup> session de la Conférence commune des planificateurs, statisticiens et démographes africains*. – Addis-Abeba, Nations Unies (3-12 mars 1986), 29 p.
- COQUERY-VIDROVITCH, 1994. – *Les africaines*. – Éditions Desjonquières, 395 p.
- GAULÉJAC Vincent et AUBERT Nicole, 1991. – *Femme au singulier ou la parenté solitaire*. – Éditions Klincksieck, (Collection Rencontres dialectiques), 260 p.
- INSAE, 1987. – *Recensement général de la population et de l'habitat : volume national, tome 2, analyse des résultats*. – Cotonou, 168 p.
- LLOYD Cynthia B. et BRANDON Anastasia J., 1991. – "Women's role in the maintenance of households ; poverty and gender inequality in Ghana", in : *Conférence sur "Femme, famille et population"*, Ouagadougou, vol. 1, p. 109-142. – Dakar, UEPA (24-29 avril 1991), 647 p.
- LOCOH Thérèse, 1988a. – "L'analyse comparative de la taille et de la structure des ménages en Afrique", *Congrès Africain de Population*, vol. 2, p. 5.2.17-5.2.40. – Dakar, UIESP.
- LOCOH Thérèse, 1988b. – "L'évolution de la famille en Afrique", in : VAN DE WALLE Étienne, SALA-DIAKANDA Mpenbele Daniel et OHADIKE Patrick O. (éds), *L'état de la population africaine*, p. 45-66. – Liège, UIESP, 156 p.



- NATIONS UNIES, 1994. – *Les femmes dans le monde. 1970-1990. Des chiffres et des idées.* – New York, Nations Unies, 122 p.
- ONO-OSAKI K., 1991. – "Female headed households in developing countries : by choice or by circumstances ?", in : *Demographic and Health Surveys World Conference*, vol. III, p. 1603-1621. – Columbia (august 5-7, 1991), p. 1547-2185.
- PILON Marc, 1996. – "Les femmes chefs de ménage en Afrique : état des connaissances", in : BISILLIAT Jeanne (éd.), *Femmes du Sud, chefs de famille*, p. 235-256. – Paris, Karthala, 410 p.
- PILON Marc et VIGNIKIN Kokou, 1996. – "Stratégies face à la crise, changement dans les structures familiales", in : COUSSY Jean et VALLIN Jacques (éds), *Crise et population en Afrique*, p. 471-493. – Paris, CEPED, 580 p. (Les Études du CEPED n°13).
- SEIDOU MAMA Mouhamadou, 1993. – *Les femmes chefs de ménage au Bénin.* – Université Catholique de Louvain-la-Neuve.
- SHAHEED Farida, 1990. – *Female headed household.* – 42 p. (Expert group meeting on vulnerable women).
- TICHIT Christine, 1994. – *La montée des femmes chefs de ménage en Afrique au Sud du Sahara : examen à partir des données publiées sur les ménages.* – Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 73 p. + annexes (Mémoire de DEA).
- TICHIT Christine, 1996a. – *Femmes, prise de décision et dynamique individuelle d'un phénomène en expansion : les femmes chefs de ménage.* – Yaoundé, 17 p. (Séminaire international de l'IFORD "Femmes et gestion des ressources", 5-7 février 1996).
- TICHIT Christine, 1996b. – *Pratiques et besoins associatifs des femmes chefs de ménage à Yaoundé.* – Yaoundé, 20 p. (Rapport de recherche élaboré pour la Mission Française de Coopération et d'Action Culturelle de Yaoundé).
- WAKAM, 1994. – *De la pertinence des théories "économistes" de fécondité dans le contexte socio-culturel camerounais et negro-africain.* – Yaoundé, IFORD, 527 p. (Cahiers de l'IFORD, série Travaux et documents).

Les Études du Ceped n° 15

Sous la direction de

Marc PILON  
Thérèse LOCOH  
Émilien VIGNIKIN  
Patrice VIMARD

# MÉNAGES ET FAMILLES EN AFRIQUE

Approches des dynamiques contemporaines



CEPED

ENSEA

INS

ORSTOM



URD

1997